ANNEXE P 1 : Prestations à fournir

Organisme gestionnaire : Ville d'Esch-sur-Alzette

Service : Maison Michels

Domaines d'activités de la présente convention	Activités prévues pour 2023	Indicateurs (volume/nombre)
La Maison Michels est une structure de logement. Elle a comme objet de mettre à disposition de personnes socialement défavorisées, ayant vécu un certain temps au Foyer de Nuit Abrisud et qui ont toujours besoin d'aide et d'encadrement, un logement durable avec kitchenette et salle de bains dans une communauté à plusieurs ménages. L'encadrement varie en fonction des besoins individuels et de la demande des résidents. La Maison Michels compte 10 studios individuels, dont 8 studios pour personnes seules au rez-de-	**Favoriser l'inclusion sociale des personnes par le biais du logement et renforcement des capacités de la population cible** *- Mise à disposition d'un logement durable* Bien que le contrat d'hébergement soit renouvelé chaque année, il n'existe pas de limite dans le temps pour vivre dans la Maison Michels. Il s'agit d'un logement durable. Ainsi le résident n'a pas besoin d'entreprendre tout de suite des démarches pour trouver un nouveau logement, ce qui lui prend une certaine inquiétude. À tout moment, le résident peut lui-même résilier le contrat d'hébergement. *- Vie en communauté* Outre les studios qui tiennent compte des besoins individuels de chaque personne et qui garantissent le respect de la vie privée, la Maison Michels dispose de plusieurs pièces communes qui favorisent la vie communautaire. Chaque résident peut choisir librement s'il veut participer à la vie de groupe. Ceci ne constitue pas une obligation pour vivre dans la Maison Michels.	L'accompagnement et l'encadrement socio-éducatif des résidents de la Maison Michels sont assurés à mi-temps par une éducatrice diplômée et à plein temps par une éducatrice graduée. Leur mission consiste d'apporter une aide aux résidents afin qu'ils puissent vivre de façon autonome et à long terme dans leur logement. Les agents socio-éducatifs garantissent un suivi social adapté aux besoins individuels de chaque résident, mais aussi une aide pour faire les courses, une gérance des médicaments, une gestion

chaussée et au premier étage et 2 studios pour couples au deuxième étage. Chaque studio est meublé et dispose d'un lit, d'une armoire et d'une table avec chaises. La participation aux frais d'hébergement est calculée selon les modalités prévues dans la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement. Elle est fixée en fonction de la surface du logement et du revenu du résident, respectivement du ménage. La Maison Michels garantit que ses activités sont accessibles aux usagers indépendamment de toute considération d'ordre idéologique, philosophique ou religieux.	- *Développement de la dynamique de groupe* Pour les résidents qui souhaitent participer, des activités communes à caractère artistique, culturel ou sportif sont organisées tout au long de l'année. Chaque mardi soir, un atelier de cuisine a lieu où à tour de rôle chaque résident peut choisir un menu et s'occuper de la préparation du dîner. La participation aux activités est souhaitée, mais elle n'est pas obligatoire. **Accompagnement et suivi social** Chaque résident qui éprouve des difficultés a la possibilité de consulter un agent socio-éducatif qui a son bureau à la Maison Michels. L'agent socio-éducatif est la personne de référence et peut intervenir immédiatement en cas de problèmes. En dehors de cette présence, une permanence téléphonique fonctionne 7 jours sur 7 pendant les heures d'ouverture du Foyer de Nuit.	financière, un soutien pour nettoyer le studio et une surveillance des tâches ménagères, telles que la sortie des poubelles, l'aménagement et l'entretien de l'immeuble et du jardin. Comme il s'agit d'un suivi sur mesure, le volume de l'encadrement et des prestations à fournir varie en fonction de la demande et de l'évolution du résident. Le nombre de nuitées prestées atteint à priori le maximum de 4380 nuitées par an.